



LPR, Budget 2021, Plan Stratégique de l'INRAE

Déclaration liminaire de la CGT-INRAE

au Conseil d'Administration du 17 décembre 2020

La CGT-INRAE s'adresse à tous les personnels INRAE

Message du 17 décembre 2020

<https://inra.ferc-cgt.org/> - nous écrire : cgt@inrae.fr

La Loi dite de programmation de la recherche (LPR) a été adoptée malgré l'opposition de la communauté universitaire et de recherche. La CGT-INRAE revendique son retrait et des appels à se rassembler dans toute la France sont régulièrement lancés par la CGT, la FSU, FO et SUD. **Nous interpellons, en particulier, la Direction Générale de l'INRAE pour qu'elle ne mette pas en place, comme la loi le lui permettrait, le recrutement de tenure track, les chaires juniors, et de CDI de mission scientifique, qui ne sont qu'une nouvelle forme d'emplois précaires et ne sont en aucun cas une solution pour palier au déficit croissant en personnel permanent sur poste pérenne des unités de recherche.**

La LPR, avec ses amendements de dernière minute soutenus par la ministre, attaque les libertés académiques (minoration des prérogatives du CNU et délit d'entrave menaçant les luttes au sein des universités). **La LPR fait système avec l'ensemble des restrictions aux libertés fondamentales** : inscription des mesures d'exception dans la loi, loi « sécurité globale », restrictions à la liberté d'informer, de manifester, de se réunir... et à présent fichage généralisé ! Avec de très nombreuses organisations syndicales et associatives, nous demandons le retrait de tous ces projets de loi et mesures liberticides.

Le budget 2021 pour la recherche est à l'image d'une LPR inique ! Certes les moyens alloués au programme 172 du MESRI augmentent. Toutefois, une fois déduits : les millions fléchés vers l'ANR, le financement du tout récent protocole signé récemment par certaines organisations sur l'évolution indemnitaire des rémunérations du personnel en échange de l'acceptation des mesures de précarité, la prise en compte des engagements nationaux et européens liés aux grandes Infrastructures de recherche, etc, etc., il ne reste plus grand-chose aux organismes publics de recherches de cette augmentation pour mener "en propre" leur politique scientifique. Ainsi, le budget de l'ESR a été rejeté au CNESER, le 15 décembre 2020, avec 92% de voix contre.

Pour l'INRAE, c'est une augmentation de 1,4% des subventions pour charge de service public¹ qui est annoncée dans le budget initial 2021. Rien d'exceptionnel, si on y retranche l'inflation d'au moins 1% et le glissement vieillissement, technicité. L'augmentation affichée des soutiens de base des laboratoires cache d'importantes disparités d'un département scientifique à l'autre et d'une unité à l'autre. Pour 2021, il est annoncé une augmentation de 35% des recrutements de titulaires qui passeraient de 207 à 279 fonctionnaires ... mais les départs se situeront au-delà de 300 postes. Les effectifs continueront donc à baisser, certes moins vite. De plus, le plafond d'emplois autorisé est raboté de 41 emplois. Mais, plus grave encore, le ratio de recrutement des chercheurs par rapport aux personnels techniques (ITA) reste stable alors que toutes les unités souffrent de la raréfaction, depuis plus de 10 ans, de ces personnels pour mener à bien les travaux de recherche. La situation devient très critique et la politique de mobilité interne ou ouverte n'apporte aucune solution.

Le plan stratégique INRAE 2030 n'a rien de stimulant. Il n'annonce aucune perspective de recherches sur les causes des dysfonctionnements de nos sociétés, rien sur la cause principale de l'exploitation conjointe du travail et de la nature par le capital dans les domaines de la production agricole et forestière. Rien sur les critères de gestion qui règlent la vie des entreprises et qui empêchent les financements considérables que demanderait la situation critique de l'humanité en ce début de XXIème siècle. **Le recul de la science fondamentale et appliquée au profit d'une science plus technique et court-termiste marque une rupture dans ce document par rapport aux années précédentes.**

¹ **Subventions pour charge de service public** : correspond à la dotation des ministères pour payer les salaires, les investissements et le fonctionnement

La situation en France est grave, tant sur le plan sanitaire que social. La communauté de l'ESR a conscience de sa responsabilité. Elle contribue dans ces conditions très dures aux missions de service public et aux avancées de la Science. Sa mobilisation est permanente. Il est urgent de lui donner les moyens pour réaliser ces missions.



Vous ne voulez pas en rester là ? Rejoignez-nous !

Bulletin de contact

Prénom :

Nom :

Unité :

Adresse mail :

Téléphone :

CGT-INRAE – Porte de St Cyr RD 10 - 78210 St Cyr l'Ecole –Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : cgt@inrae.

Cet envoi est autorisé par la [note de service 2018-34](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir les messages de notre syndicat national cliquez [ici](#)

[Ecrivez-nous](#)

[Rejoignez-nous](#)